



Courrier reçu de la prefecture

Par **manelamin**, le **30/10/2013 à 12:15**

bonjour,aujourd'hui j'ai reçu le courrier suivant:
par courrier du 10 octobre 2013 vous avez déposé une demande conformément aux dispositions de la circulaire du 28 novembre 2012 relative à l'admission exceptionnelle au séjour au titre de l'article L313 11 7 du code de l'entrée du séjour des étrangers et du droit d'Asile ou de l'article des accords bilatéraux entre la France et votre pays .
je vous informe que votre dossier est en cours d'instruction.vous serez informée par courrier de la suite réservée à votre demande.
je vous prie de bien vouloir agréer madame l'expression de mes sentiments les meilleurs.
est ce que je peux dire c'est un bon signe ou non?
merci pour vos réponses

Par **manelamin**, le **31/10/2013 à 09:24**

quelqu'un peut m'aider svp

Par **océan77**, le **01/11/2013 à 15:58**

Bonjour
Ta déposé quand ton dossier de régularisation ?
As tu fait une lettre de rappel à la préfecture si c'est oui c'est juste une réponse pour vous dire que votre dossier est en cours de traitement
Cdlt

Par **manelamin**, le **01/11/2013 à 16:47**

bonjour ocean ça fait maintenant presque un mois depuis la date de dépôt et j'avais pas écrit une lettre de rappel

Par **océan77**, le **01/11/2013 à 17:16**

Bonjour
Vous avez déposé dans quel préfecture ??
Le jour où vous avez déposé ils vous ont remis une attestation de dépôt ?? Si c'est non donc elle vaut une attestation de dépôt
À mon avis ce n'est pas un mauvais signe

Par **manelamin**, le **01/11/2013 à 17:18**

c'est la seine maritime!

Par **océan77**, le **01/11/2013 à 17:22**

Rebonjour
À mon avis c'est équivalent une attestation de dépôt, c'est juste pour vous informer que votre dossier est enregistré et il est en cours d'instruction
C'est trop trop de dire quoi que ce soit
Bonne chance

Par **manelamin**, le **01/11/2013 à 17:23**

merci beaucoup